Carte de biodiversité 2014 Commune de Saint Julien

Cette carte de biodiversité représente les espèces et milieux ayant un enjeu de conservation sur la commune. L'objectif est de porter à connaissance des élus et habitants de la commune le patrimoine naturel présent sur leur territoire. Ainsi, ces informations ne doivent pas être utilisées à d'autres fins.

Cet état des connaissances 2014 n'est pas exhaustif et la localisation des espèces sur une carte est insuffisante pour analyser les incidences d'un projet sur le milieu naturel et les espèces qu'il héberge. Pour tout projet ou information sur les espèces, les milieux ou leur gestion, vous pouvez contacter l'équipe Natura 2000 qui vous indiquera les enjeux et la démarche à suivre. Afin de disposer de données actualisées, vous pouvez consulter la plateforme régionale Sigogne: http://www.sigogne.org/ ou prendre contact avec les techniciens Natura 2000.

La biodiversité dans le site Natura 2000

Objectif de Natura 2000

Améliorer ou maintenir l'état de conservation des milieux et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Actions/moyens

Mettre en place des actions de restauration et d'entretien, promouvoir des pratiques (agricole, sylvicole...) favorables aux milieux et aux espèces, notamment grâce à la contractualisation (contrats Natura 2000, mesures agricoles, chartes).

Particularité du site

Le site Natura 2000 Petite Montagne du Jura est remarquable par ses multiples enjeux : présence d'oiseaux liés aux milieux semi-ouverts, de plantes de milieux humides ou secs, de prairies de fauche, de pelouses sèches, de hêtraies à Aspérule, de lisières, de haies, ... Pour favoriser l'équilibre des écosystèmes, il convient de préserver la mosaïque de milieux d'intérêt communautaire et des autres milieux favorables aux espèces en tenant compte de leur évolution. La préservation de cette biodiversité est intimement liée à l'activité humaine ; en effet, les caractéristiques géographiques (superficie importante et site d'un seul tenant) et économique (forte activité sylvicole et agricole) favorisent les interactions entre activité humaine et milieux naturels qui se juxtaposent, voire se superposent, sur le territoire.

Zonages environnementaux sur la commune

Zonage Natura 2000

La partie Est de la commune est située dans le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Zonages environnementaux hors Natura 2000

ZNIEFF: zones d'inventaires, appelées Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. La commune est concernée par deux ZNIEFF de type 1 « Le Suran » et « Pelouse de St Maurice ». Aucune règlementation particulière ne s'applique sur ces secteurs.

Contact

Structure en charge de l'animation du site Natura 2000 et de la réalisation de la carte Service Natura 2000 de la Communauté de Communes Petite Montagne 16, place de la Mairie, 39320 Saint Julien natura2000.ccpm@orange.fr www.petitemontagne.fr 09 67 08 39 78

Organismes contributeurs de données et participant à l'amélioration de la connaissance et à la conservation des espèces :

- le CBNFC-ORI: Conservatoire Botanique National de Franche-Comté Observatoire régional des Invertébrés => plantes et invertébrés;
- La LPO Franche-Comté: Ligue pour la Protection des Oiseaux => vertébrés;
- La **CPEPESC**: Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du sous-sol et des Chiroptères => **chauves-souris**;
- Le CEN Franche-Comté: Conservatoire d'Espaces Naturels. Association pour la préservation du patrimoine naturel, gestionnaire de sites;
- L'ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques=>poissons/écrevisses;
- L'ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage => mammifères.

Milieux (ou habitats) naturels d'intérêt communautaire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire sont des écosystèmes rares et/ou menacés à l'échelle européenne particulièrement intéressants pour la biodiversité. Ils sont listés à l'annexe 1 de la Directive Habitat-Faune-Flore. Certains sont dits « prioritaire » du fait de leur état de conservation préoccupant.

La préservation de ces habitats permet de conserver un grand nombre d'espèces. Il est également important de maintenir des connexions entre ces habitats pour permettre les déplacements des espèces. Les secteurs à enjeux de conservation de la biodiversité ne s'arrêtent donc pas aux limites représentées sur les cartes.

Représentation des habitats sur les cartes

Les habitats d'intérêt communautaire sont représentés en couleur. Les habitats d'intérêt communautaire présents mais non dominants sont de coloration plus pâle.

Les zones humides ne sont pas toujours d'intérêt communautaire, mais ces milieux en déclin important sont tous intéressants. Certains de ces milieux sont d'intérêt régional.

La commune n'est concernée par le site Natura 2000 que sur sa partie est. En dehors du site, les milieux d'intérêt communautaire ne sont pas connus.

Pelouses sèches calcicoles

Ces milieux secs, pâturés pour la plupart, mais aussi fauchés ou sans gestion pour d'autres, sont très intéressants puisqu'ils abritent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, dont certaines sont spécifiques à ces milieux. Chez les plantes, les insectes (papillons de jour et criquets), les reptiles et les oiseaux, on trouve de nombreuses espèces patrimoniales. Les bosquets d'arbres et d'arbustes font partie intégrante de ces milieux.

L'absence d'apport d'engrais, le pâturage extensif et le contrôle de l'embroussaillement permettent de maintenir leur état de conservation. Les pelouses sèches au dessus de la

combe de Chivière sont menacées de fermeture par colonisation des ligneux, alors que sur les secteurs de la côte St Maurice, la gestion pratiquée maintient leur état de conservation.

Habitats humides

Ces milieux ont de multiples intérêts: écologique, ressource en eau, qualité de l'eau, prévention des inondations... Leur surface a beaucoup diminué en Petite Montagne, notamment du fait du drainage et de l'intensification agricole. Leur préservation et leur restauration font donc partie des priorités environnementales. Il n'y a pas d'habitats humides d'intérêt communautaire à Saint Julien, mais la plaine du Suran sur la commune est composée de zones humides remarquables par leur taille, constituant une réserve d'eau importante. L'intérêt pour la biodiversité concerne surtout les espèces d'oiseaux, pour leur territoire de chasse ou halte migratoire.

Prairies naturelles de fauche

Ces milieux agricoles ont une diversité floristique remarquable. Non retournées, avec peu d'apport de fertilisants et fauchées tardivement, ces prairies riches en fleurs sont des refuges pour de nombreuses espèces d'insectes et de mammifères. La gestion agricole extensive qui est pratiquée est à maintenir et à promouvoir.

Milieux forestiers

De nombreuses espèces patrimoniales sont liées à ces milieux. Les connaissances disponibles sur l'état écologique de ces milieux sont peu nombreuses, mais la forêt sur la commune a de fortes potentialités. La richesse écologique provient essentiellement des forêts présentant des peuplements diversifiés, des arbres morts, sénescents ou au diamètre important - lieux de nidification et de refuge de nombreuses espèces.

Espèces patrimoniales

Les espèces représentées sur la carte et les espèces listées dans ce document sont dites « patrimoniales » parce qu'elles sont menacées d'extinction ou parce qu'elles font l'objet d'une protection.

Espèces menacées

Les listes rouges de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) sont réalisées suite à l'expertise de scientifiques et naturalistes afin de dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore. Ce degré se base sur différents facteurs biologiques associés au risque d'extinction pour chaque espèce : taille de population, taux de déclin, aire de répartition, degré de peuplement et fragmentation. Ce statut est évalué à différentes échelles : régionale, nationale, européenne ou mondiale.

Les catégories de classement de l'UICN (sauf espèces éteintes)

En Danger Critique d'Extinction (CR): espèces ayant régressées de plus de 80% depuis 1980 et/ou habitat très rare et population très gravement fragmenté.

En Danger (EN): espèces ayant régressées de plus de 50% depuis 1980 et/ou habitat rare et population gravement fragmentée.

Vulnérable (VU): espèces ayant régressées de plus de 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression et population fragmentée.

Quasi-menacée (NT): espèces proches des critères des catégories CR, EN, ou VU. Réduction des effectifs de population estimée entre 20 et 30% depuis 1980, ou habitat assez répandu mais en régression.

Préoccupation mineure (LC): espèce répandue et abondante mais pouvant, à terme, répondre aux critères de la catégorie NT puis devenir menacée.

Non déterminé (DD): espèce pour laquelle la menace n'a pas été déterminée.

Le terme « espèces menacées d'extinction » désigne les espèces classées dans les catégories Vulnérable (VU), En Danger (EN) et En Danger Critique d'Extinction (CR).

Quelques chiffres clés sur la menace d'extinction de la biodiversité

En France métropolitaine, 9% des mammifères, 19% des reptiles, 21% des amphibiens et 27% des oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction sur le territoire, tout comme 22% des poissons d'eau douce et 28% des crustacés d'eau douce. Pour la flore, cela concerne 530 espèces et pour le groupe des orchidées, 17% des espèces sont menacées.

En Franche-Comté, 31% des espèces d'oiseaux nicheurs et 33% des amphibiens sont menacés. Chez les plantes, 60 espèces ont disparues, 213 sont menacées d'extinction (soit 12% de la flore) et 166 sont classées en quasi-menacée. Chez les insectes, la part d'espèces menacées atteint 18% et environ 17% sont quasi-menacée (papillons, libellules, sauterelles-criquets).

Les espèces d'intérêt communautaire des directives européennes

La directive Oiseaux a été adoptée par l'Union européenne dès 1979 (la dernière directive Oiseaux en vigueur date de 2009) afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'oiseaux sauvages du territoire européen. Les oiseaux inscrits à l'annexe 1 sont menacés d'extinction à l'échelle européenne et nécessitent la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces migratrices, sensibles de par leur mobilité, sont à prendre en compte au même titre que les espèces de cette annexe.

La directive Habitat-Faune-Flore a été adoptée par l'Union Européenne en 1992 afin de promouvoir la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale du territoire européen. Les espèces de faune et flore inscrites à l'annexe 2 sont des espèces menacées d'extinction à l'échelle européenne ou endémiques à une zone restreinte du territoire européen. Elles justifient la mise en place de sites pour leur protection. Les espèces inscrites à l'annexe 4 sont également des espèces menacées d'extinction ou endémiques qui ne justifient pas la mise en place de site mais qui font l'objet d'une protection stricte.

Les oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux et les espèces de l'annexe 2, 4 et 5 de la directive Habitat-Faune-Flore sont dites « d'intérêt communautaire ». La conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, des oiseaux migrateurs et des espèces de l'annexe 2 de la directive Habitat-Faune-Flore constitue un enjeu majeur au sein d'un site Natura 2000. Ces espèces sont, par conséquent, mises en valeur sur la carte par un contour de couleur rouge.

Les protections nationales et régionales

Certaines espèces font l'objet d'une protection au niveau national par arrêté ministériel ou au niveau régional par arrêté régional. Ces arrêtés sont pris dans l'objectif de restaurer et de

maintenir l'état de conservation des espèces les plus menacées. Toute destruction, manipulation ou transport de l'espèce vivante ou morte est interdit, de même que toute destruction, modification ou atteinte portée aux habitats de ces espèces.

Certaines espèces d'amphibiens font l'objet d'une protection nationale « partielle », pour lesquelles des prélèvements sont autorisés mais strictement encadrés et réglementés. Les espèces de plantes soumises à une réglementation sur la cueillette (arrêté préfectoral du 18 janvier 1993) ne sont en revanche pas listées dans le tableau (ex. Lys martagon, œillets...).

Espèces invasives

Les espèces invasives sont des espèces exotiques importées volontairement ou accidentellement qui provoquent des perturbations des écosystèmes du fait de leur prolifération. Elles ont des impacts négatifs sur la biodiversité, les activités humaines et parfois sur la santé.

Plantes invasives

La Renouée du Japon et la Verge d'Or géante sont présentes sur le territoire de la commune. Pour limiter leur extension, une fiche de gestion de ces deux espèces est jointe à cette note. L'Ambroisie est également présente et fait l'objet d'un plan de lutte régional coordonné par la FREDON. D'autres espèces de plantes invasives sont implantées sur la commune mais non représentées sur la carte, telles que l'Ailante ou le Robinier faux-acacia.

Faune invasive

La présence de l'Écrevisse américaine (Orconectes limosus) a été constatée sur le bassin versant du Suran.

Représentation des espèces sur la carte

Une partie des espèces patrimoniales est représentée sur la carte par un pictogramme. Pour les espèces faunistiques, ce type de représentation ne permet cependant pas d'apprécier leur mobilité :

- pour les insectes, les reptiles et les amphibiens, les espèces sont souvent affiliées à un milieu. L'enjeu correspond donc à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Le milieu est décrit dans le tableau ci-dessous pour chacune des espèces. Les amphibiens se déplacent cependant beaucoup entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.
- pour les oiseaux, certaines espèces sont également liées à un milieu spécifique. L'enjeu correspond à la parcelle ou au secteur d'habitat naturel dans lequel se trouve le pictogramme. Les haies, arbres isolés et autres éléments du paysage font partie de l'habitat de ces espèces. D'autres espèces ont un vaste territoire, lié à un ou plusieurs milieux. Elles ne sont donc pas représentées sur la carte mais leur milieu est précisé dans les tableaux cidessous. Les nids des rapaces patrimoniaux connus sont représentés.
- pour les chauves-souris, les gîtes connus sont représentés sur la carte par un pictogramme, mais les milieux de chasse et les corridors de déplacement, qui sont d'une grande importance pour ces espèces, ne sont pas délimités.

- pour les autres mammifères, seul le castor est représenté sur la carte, la mobilité des autres espèces étant trop importante.

Liste des espèces patrimoniales et invasives présentes sur la commune

Abréviations

(nr): espèce non représentée sur la carte, mais espèce présente ou à fort potentiel de présence

DO1 : listé dans l'annexe 1

« Oiseaux »

Directives

HHF « Habitats-Faune-Flore »

DH2 : listé dans l'annexe 2 DH4 : listé dans l'annexe 4

DH5: listé dans l'annexe 5

PN: Protection Nationale

PR: Protection Régionale

PNP: Protection Nationale Partielle

Liste rouge de Franche-Comté (* pour les oiseaux, menaces

indiquées pour les nicheurs uniquement)

CR: espèce menacée, en danger critique d'extinction

EN: espèce menacée, en danger VU: espèce menacée, vulnérable

NT : espèce quasi-menacée DD : menace non déterminée

Oiseaux uniquement:

Migrateur

Protection

M: oiseau migrateur

Nicheur

N: oiseau nicheur

NP: oiseau nicheur potentiel

Tableau des espèces faunistiques (hors oiseaux) – 1985-2014 Sources : CBNFC-ORI, CEN-FC, CCPM, LPO-FC, FDC du Jura, ONEMA, CPEPESC

Ran .								
Nom commun de l'espèce	Dir. HFF	Protection	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée				
Insectes de milieux secs								
Papillons								
Bacchante	DH4	PN	VU	VU Lisières, sous bois avec végétation herbacée dense				
Insectes de milieux humides								
Papillons								
Cuivré des marais	DH2	PN	NT	Zones humides avec gestion agricole extensive				
Libellules								
Agrion de mercure	DH2	PN	NT Bords de cours d'eau, fossés végétalisés, résurgences ou autre zone humi					

Amphibiens Grenouille rousse DH₅ **PNP** Assez commune en Petite Montagne, divers milieux humides (généraliste) PNP Grpe grenouille verte DH₅ Commune, généraliste Sonneur à ventre jaune DH₂ PN Ornières, points d'eau peu profonds, mares prairiales, lisières forestières **Reptiles** Couleuvre d'Esculape DH4 PN Espèce localisée. Milieux rocailleux chauds souvent très buissonneux. Commun, en particulier dans les pelouses calcicoles rocailleuses et PN Lézard vert occidental DH₄ buissonneuses Poissons et autres espèces de milieux aquatiques Chabot commun DH₂ Cours d'eau rapides. Espèce sensible à la pollution DH₂ PN Eaux lentes avec substrat à sédiments fins. Sensible au colmatage Mulette épaisse Chauves-souris Murin à oreilles Peu de connaissances. Fréquente les grottes l'hiver et le bâti et les cavités ۷U DH4 PN échancrées arboricoles et souterraines l'été. Chasse en milieux forestiers Pipistrelle commune DH4 PN Commune, notamment dans le bâti (nr) Espèce bien présente en hibernation et en estivage dans les cavités naturelles. DH2 VU Petit rhinolophe PN Milieux variés, principalement forêts de feuillus ou mixtes proche d'un milieu aquatique Sérotine commune(nr) DH₄ PN Probablement commune, notamment dans le bâti PN Sérotine de Nilsson(nr) DH₄ Probablement commune, notamment dans le bâti et milieux forestiers **Autres mammifères** Castor d'eurasie DH₂ PN Bord de cours d'eau d'une profondeur >50cm et avec une bordure d'arbres Chat sauvage (nr) DH4 PN Population en bon état de conservation Habitats forestiers essentiellement. Sous-bois dense, présence de rochers DH₂ PN Lynx boréal (nr) appréciée Présente, état de conservation probablement bon. Milieux forestiers Martre (nr) DH₅

Peu de connaissance, état de conservation non déterminé

DH₅

Putois (nr)

Nom commun de l'espèce	Milieux						
	Espèces animales invasives	Non représenté					
Écrevisse américaine	Présente sur quelques cours d'eaux de la vallée du Suran						
Ragondin	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant du Suran						
Rat musqué	Cours d'eau et milieux annexes. Présence sur les cours d'eau du bassin versant du Suran						

Tableau des espèces floristiques. Données 1985-2014 Source : CNBFC ORI, CCPM, Adapemont, FREDON, DREAL FC

Nom commun de l'espèce	Milieux, gestion adaptée						
	Plantes invasives	*					
Ambroisie	Principalement présente le long des accotements des routes et des che l'arrachage de la plante est obligatoire	mins. La fauche ou					
Renouée du Japon	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones délais et remblais particulièrement touchées						
Solidage (ou Verge d'or) géant	Répandue sur l'ensemble du site Natura 2000. Peut devenir rapidement envahissante. Zones de délais et remblais particulièrement touchées						

Tableau des espèces d'oiseaux. Données 1985-2014 Sources : LPO-FC, GOJ, CCPM, Adapemont, FDC du Jura, DREAL FC

	Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migra Nich		Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
			Oise	eaux	deı	milie	ux ouverts 🗸 🗸
	Alouette des champs (nr)			М	N		Milieux agricoles très ouverts. Niche au sol donc sensible aux pratiques agricoles
	Alouette Iulu	DO1	PN	M	N	NT	Pelouses sèches et prairies maigres à végétation rase avec buissons et arbres isolés, à gestion agricole extensive
W. Market	Bécasse des bois (nr)			M	N		Massifs forestiers et les réseaux bocagers en journée, se nourrit dans les prairies la nuit
	Bondrée apivore (nr)	DO1	PN	М	N		Forêts claires, clairières intra forestières et lisières ainsi que les milieux chauds et secs ou humides. Conserver les arbres porteurs de nid
	Busard des roseaux (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures, prairies, zones humides) en migration
	Busard Saint-Martin (nr)	DO1	PN	M			Milieux ouverts (cultures et prairies), préférence pour les friches et zones humides, parfois parcelles en régénération forestière.
7	Chevêche d'Athéna		PN		N	EN	Niche dans un arbre creux ou dans l'anfractuosité d'un bâtiment, chasse à proximité des villages (jardins, vergers et prairies bocagères)
	Cigogne blanche (nr)	DO1	PN	М			Haltes migratoires en milieu ouvert dans les prairies et cultures

Nom commun de l'espèce	Dir. Oiseaux	Protection	Migra Nicl	ateur/ heur	Liste rouge	Milieux, gestion adaptée
Cigogne noire (nr)	DO1	PN	M			Haltes migratoires observées dans des milieux ouverts, humides, bords de cours d'eau
Engoulevent d'Europe	DO1	PN	M	N	VU	Pelouses sèches enfrichées assez fermées mais présentant des clairières herbacées rases et des affleurements rocheux
Faucon émerillon (nr)	DO1	PN	M			Milieu agricole très ouvert alternant prairies, cultures, zones humides avec quelques arbres et éléments boisés isolés en migration
Faucon hobereau (nr)		PN	M	NP		Milieux agricoles ouverts humides bien structurés par des bosquets et des haies. Apprécie les vallées alluviales et la proximité de plans d'eau
Fauvette grisette (nr)		PN	M	N		Broussailles basses, haies, friches en milieu semi-ouvert
Hirondelle de fenêtre (nr)		PN	M	N		Nids sous les toits des maisons
Hirondelle rustique (nr)		PN	M	N		Nid à l'intérieur des constructions, dont les ouvertures sont à conserver
Martinet noir (nr)		PN	М	N		Niche dans les fissures et cavités des constructions
Milan noir (nr)	DO1	PN	M	N	VU	Niche en lisière forestière et chasse dans des milieux ouverts avec une prédilection pour les bords de rivières et plans d'eau. Conserver les arbres porteurs de nid
Milan royal	DO1	PN	M	N	EN	Niche en forêt de pente ou en lisière et chasse dans les prairies pâturées ou fauchées. Espèce sensible aux empoisonnements par les anticoagulants. Conserver les arbres porteurs de nid
Petit-duc scops		PN	M	N	CR	Villages, vergers, parcs et jardins. Niche dans un trou de mur ou dans un arbre creux. Cavités naturelles et artificielles à conserver
Pie-grièche écorcheur	DO1	PN	M	N	NT	Prairies et pelouses sèches buissonneuses ou bordées de haies basses. Favorisée par une strate herbacée rase et la présence de nombreux perchoirs (piquets de clôture, buissons, fils)
Pie-grièche grise		PN	M			Prairies de fauche et pâtures ouvertes avec des arbres de hauts jets et un nombre important de possibilités de perchoirs (haies, buissons, piquets de parcs). La présence de zones humides est fortement appréciée.
Rougequeue à front blanc (nr)		PN	M	N		Périphérie des villages avec vergers, haies et arbres isolés
Tarier des prés (nr)		PN	M			Milieux ouverts (prairies, labours, friches) en migration
Tarier pâtre (nr)		PN	M	N		Prairies et pelouses pâturées bordées de haies basses ou ponctuées de buissons
Torcol fourmilier (nr)		PN	M	N	NT	Prairies bocagères, vergers, parcs et jardins et lisières de bois. Il niche dans un arbre creux, une ancienne loge de pic ou un nichoir
Vanneau huppé (nr)			M			Milieux agricoles ouverts à végétation rase : prairies, cultures et labours



Oiseaux de milieux forestiers Boisements clairs et lisières. Parfois dans les haies vives, parcs/jardins Gobemouche gris (nr) PΝ VU Μ arborés, vergers... Forêts feuillus, en particulier les boisements humides ou proches de Loriot d'Europe (nr) PΝ M Ν cours d'eau, mais également les chênaies DO1 PN NP Forêts anciennes de feuillus (chênaies en particulier) Pic mar (nr) DO1 PΝ N Groupements forestiers variés avec vieux arbres pour forer sa loge Pic noir Pouillot siffleur (nr) PN M N Forêts de feuillus mâtures à sous bois bien dégagé Espèces de milieux ouverts nichant en forêt : conserver les arbres porteurs de nid et préserver la tranquillité en période de nidification autour du nid Oiseaux de milieux rupestres Milieux favorables : falaises et corniches. Secteurs en APPB au vue de PN Faucon pèlerin DO₁ la sensibilité de l'espèce au dérangement Oiseaux de milieux humides Balbuzard pêcheur (nr) DO₁ PN Μ Plans d'eau même forestiers et les vallées alluviales en migration Bécassine des marais Prairies humides, marais et zones inondées, secteurs à préserver du M drainage et de l'intensification agricole DO1 Grande aigrette (nr) PΝ Μ Prairies humides et inondables et berges des plans d'eau Niche dans les berges érodées des rivières et ruisseaux. Préserver la Martin pêcheur

qualité morphologique des cours d'eau, la qualité de l'eau et des

peuplements piscicoles pour son alimentation

DO₁

d'Europe (nr)

PN

NP

Μ





Pie-grièche écorcheur



Alouette lulu



Busard Saint-Martin













